

CHAMPIONNATS DU MONDE U20
LIMA (PER) – 27 AU 31 AOÛT 2024
SYSTEME ET PERIODE DE QUALIFICATION :

Les athlètes peuvent se qualifier en réalisant les **minima Belgian Athletics*** ci-dessous, dans la période du 01/04/2024 au 04/08/2024, lors d'une « compétition comptant pour le classement mondial » (World Rankings Competition).

* Les critères Belgian Athletics établis sont basés sur la moyenne World Athletics (WA) du Top 30 brut U20 des années 2022 et 2023.

Hommes	Discipline	Dames
10.27	100m	11.44
20.83	200m	23.37
46.33	400m	53.11
1.48.07	800m	2.04.86
3.41.91	1500m	4.15.34
8.02.84	3000m	9.10.11
13.37.27	5000m	15.59.54
8.51.30	3000m Steeple	10.24.70
13.58	110mH/100mH	13.51
51.13	400mH	58.65
43.19.57	10 000m marche	49.11.63
2.13	Hauteur	1.81
5.20	Perche	4.10
7.67	Longueur	6.30
15.57	Triple	13.00
18.61	Poids	15.02
56.63	Disque	50.84
68.54	Marteau	59.10
69.96	Javelot	51.52
7166	Décathlon / Heptathlon	5382
40.05	4 x 100m	45.26
3.09.42	4 x 400m	3.38.77
Voir page 2	4x400m mixte	Voir page 2

REMARQUES GENERALES

- Catégories d'âge : seuls les athlètes âgés de 18 ou 19 ans au 31 décembre 2024 (nés en 2006 ou 2005) peuvent participer.
- Un maximum de 2 athlètes par discipline sera sélectionné. Si plus de 2 athlètes remplissent les critères de sélection, les 2 athlètes ayant réalisé la meilleure performance, dans la période de qualification, seront sélectionnés.

En cas d'égalité de résultats entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :

- Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur résultat réalisé au cours de compétitions se déroulant durant la période de qualification, l'athlète ayant réalisé le meilleur deuxième résultat étant préféré. Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur résultat, etc.
- **Diplôme I Run Clean** : Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes en plus du critère de sélection pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.
- Les relais 4 x 100m dames et hommes :
 - En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux Championnats du Monde U20 doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le critère de sélection.
 - Une équipe est composée de cinq athlètes, six s'il y a minimum deux athlètes qualifiés en individuel.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances de la saison outdoor 2024, qui s'est déroulée pendant la période de qualification (01/04/2024 au 04/08/2024 inclus), ainsi que sur base de la proposition de l'entraîneur national de l'équipe en question.
- Les relais 4x400m dames et hommes :
 - En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux Championnats du Monde U20 doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le critère de sélection.
 - Une équipe peut être sélectionnée sur base de l'addition des quatre temps individuels. Dans ce cas, le critère de sélection sera pour les hommes de 3.11.42 et pour les femmes de 3.40.77.
 - Une équipe est composée de cinq athlètes, six s'il y a minimum deux athlètes qualifiés en individuel.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances de la saison outdoor 2024, qui s'est déroulée pendant la période de qualification (01/04/2024 au 04/08/2024 inclus), ainsi que sur base de la proposition de l'entraîneur national de l'équipe en question.
- Le relais 4x400m mixte :
 - En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux Championnats du Monde U20 doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le critère de sélection.

- Une équipe peut être sélectionnée si deux dames et deux hommes ont réalisé, sur 400m, les minima de 55.20 pour les dames et 47.86 pour les hommes, pendant la période de qualification (01/04/2024 au 04/08/2024).
- Une équipe est composée de six athlètes (trois dames et trois hommes).
En cas de sélection d'un relais 4x400m dames et/ou hommes, l'équipe sera composée de trois athlètes par sexe, faisant partie des équipes de relais 4 x 400m dames et/ou hommes.
- La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances de la saison outdoor 2024, qui s'est déroulée pendant la période de qualification (01/04/2024 au 04/08/2024).

Conditions de validité des performances :

- Toutes les performances doivent être réalisées lors d'une compétition officielle ou approuvée par World Athletics, ses Associations continentales ou ses Fédérations membres, organisée conformément aux règles de World Athletics et pour laquelle une demande a été soumise à l'avance par le biais de la plateforme du calendrier général.
- Les performances réalisées dans des épreuves mixtes sur piste ne seront pas acceptées. Exceptionnellement, conformément à la règle 9 des Règles techniques, les performances réalisées au 5000m peuvent être acceptées s'il n'y avait pas suffisamment d'athlètes d'un ou des deux sexes en compétition pour justifier le déroulement de courses séparées. Il ne faut pas non plus qu'un athlète donne l'allure ou assiste un ou des athlètes du sexe opposé. Dans ce cas, une demande spécifique doit être soumise à World Athletics avant la fin de la période de qualification. Pour la marche, toutes les performances seront acceptées.
- Les performances par vent favorable (supérieur à 2 m/s) ne seront pas acceptées.
- Les performances enregistrées au chronomètre manuel pour les épreuves jusqu'à 800m inclus ne seront pas acceptées.
- Pour les épreuves de course de 200m et plus, les performances réalisées sur des pistes surdimensionnées seront acceptées.
- Pour la marche :
 - Les performances sur route seront acceptées ;
 - Les résultats des courses effectuées avec la zone de pénalité seront acceptés.

CRITÈRES GÉNÉRAUX COMMUNS À TOUTES SÉLECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à Belgian Athletics lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de Belgian Athletics.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de Belgian Athletics seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.